

LA LETTRE DES N°85 – 3^{ème} trimestre 2008
Prix du numéro : 3 €

Écologistes

MOUVEMENT ÉCOLOGISTE INDÉPENDANT

*« Ce qui me fait le plus peur, ce n'est pas la violence des méchants.
C'est l'indifférence des bons . »* Martin Luther King

LES CRISES OU LA CRISE ?

Depuis un an, le monde est secoué par une crise financière que certains analystes comparent à la crise de 1929. Des millions d'américains ont été piégés par des emprunts dont les taux étaient faibles pendant deux ans, puis beaucoup plus élevés. Ce qui était d'abord une catastrophe sociale (incapables de payer leurs mensualités, ils sont aujourd'hui à la rue) est devenue par le jeu de la mondialisation de la finance moderne une crise qui affecte l'économie mondiale.

Depuis quelques années, le prix du pétrole affole les économistes. Il a doublé en à peine plus d'un an, son prix a été multiplié par 5 depuis 2002. Que nous ayons déjà atteint le peak oil, ou pic de Hubert (date à partir de laquelle la capacité de production ne peut que décroître, du fait de l'épuisement des gisements les plus riches que ne peuvent compenser les nouveaux gisements moins faciles à exploiter) ou que nous l'atteignons dans quelques années comme veulent le croire les plus optimistes ne fera guère de différence : l'ère de l'énergie facile et très bon marché est révolue.

Depuis 6 mois, le monde traverse une crise alimentaire sans précédent. Phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse en Australie, inondations ailleurs...), augmentation de la demande, concurrence des agrocarburants, spéculation, font que les prix des céréales s'envolent. Les pays du sud, poussés depuis des décennies vers des monocultures d'exportation (cacao ici, coton là-bas, soja ailleurs) ont abandonné les cultures vivrières et doivent importer pour nourrir leurs populations. Face à l'envolée de cours, 33 pays sont dans une situation critique et connaissent ou risquent de connaître des émeutes de la faim.

Depuis quelques années, le monde a (enfin !) pris conscience qu'il était entré dans une crise écologique sans précédent : les dérèglements climatiques vont affecter le monde entier : montée des eaux, phénomènes climatiques extrêmes, ouragans, sécheresses, inondations... Les conséquences sont incalculables.

Quatre crises qui n'en font qu'une : celle d'une société dans laquelle les décisions se prennent sur la base de (soi-disant) richesses créées, mais en ne prenant jamais en compte les richesses détruites (forêts, ressources de la mer et de la terre, énergies fossiles, biodiversité) ; dans laquelle le but de l'agriculture n'est plus de nourrir les populations, mais de gagner de l'argent ; dans laquelle les notions d'équilibre et de stabilité ont disparu au profit d'une volonté de croissance et d'accumulation sans limite ; dans laquelle les choix se font sur le court terme au détriment des générations suivantes. La crise d'une société, enfin et surtout, pilotée par une logique et un système purement financiers.

La société née de la révolution industrielle va disparaître inéluctablement avec le pétrole qui a permis son développement. Plus nous essaierons de la faire durer dans une course vaine et suicidaire à la croissance, plus les dommages causés à notre planète seront grands, et plus la crise qui secouera l'espèce humaine sera grave. Il est urgent, dramatiquement urgent, de changer de cap .

Philippe Charreyron

Secrétaire national adjoint

SOMMAIRE

Éditorial : les crises ou la crise ?

Municipales : page 2

- Le MEI S'enracine

Actualité : page 3

- Sommet de la FAO
- Loi sur la responsabilité environnementale

Dossiers : pages 4 à 6

- Le projet de loi Grenelle I
- Suppression des jachères et agriculture durable
- Pesticides : on attend de voir
- OGM
- Tromperie sur les transports

Vie du mouvement et des régions : p. 7 et 8

- Les journées d'été
- L'institut de formation des élus
- Ça se passe en région

Directeur de Publication :
Philippe Charreyron

Diffusion :
300 exemplaires papier
+ Internet
IPNS

CPPAP n°1205 P 11182 –
ISSN
1277-6092
Dépôt légal n°1696-696

ÉLECTIONS : LE MEI S'ENRACINE !

Au sortir d'élections municipales et cantonales au cours desquels l'écologie politique a réalisé l'un des meilleurs scores de son histoire, le MEI s'implante dans la gestion des communes. Avec deux maires (Michel Fabre à Besse et Guy Lefebvre à Saint Martin d'Auxy) et presque une trentaine d'élus, il se renforce dans les régions où il était déjà présent et prend pied dans quelques autres. Tour de France des régions :

- en PACA et en Alsace nous engrangeons quelques élus municipaux dont deux dans des villes de plus de 20000 habitants (Antibes et Vence) et continuons à progresser dans les cantons où nous étions déjà présents en 2001 (à noter les 26.81 % d'Antoine Waechter contre 14.24 % en 2001 dans le canton de Hirsingue, les 16.62 % de Gilbert Küntz dans le canton de Ferrette contre 7.53 % en 2001 et les 19.03 % d'Axel Hvidsten contre 7.51 % en 2001 dans le canton de Sospel) . A noter dans ces deux régions notre incapacité à imposer le MEI dans les grandes villes (listes en dessous des 5 % à Nice, Cannes , Toulon et absence à Strasbourg)
- dans les régions Auvergne, Nord Pas de Calais, Ile de France, Franche Comté, Bourgogne, Pays de la Loire nous sommes parvenus à placer des élus municipaux dans des communes de taille variable comprise entre 85 (Saint Martin d'Auxy) et 19000 habitants (Lons le Saunier) tout en étant absent des cantonales .
- dans le Limousin (René Roux réalise 6.95 % contre 11.97 en 2001 dans le canton de Châteauneuf -la-Forêt) le MEI paie son absence d'implantation et le travail de sappe réalisé par l'ancien responsable régional en étant complètement absent des municipales
- en Midi-Pyrénées et en Aquitaine le bilan est maigre : un seul élu dans une commune de 1700 habitantset une liste en dessous de 5 % à Lourdes. Pas de présence aux cantonales.
- en Picardie, région autrefois active et également en Centre et Champagne Ardennes le MEI n'a participé ni aux cantonales, ni aux municipales de même qu'en Bretagne où il n'a jamais été implanté. En Lorraine, l'expérience de Nancy (avec Marie-Claude Nowakowski candidate MEI sur une liste Modem-Verts-MEI) n'a pas été concluante (14.71 alors que sans étiquette la même candidate recueillait plus de 17 % en 2001). Pas de présence aux cantonales.
- en Languedoc-Roussillon, l'ex-groupe Cap 21 de Georges Fandos nous a permis de ré- investir la région de Montpellier sous la forme d'une liste municipale qui n'a malheureusement pas atteint la barre des 5 % et de 2 élus municipaux dans une commune de la périphérie montpelliéraine. Pas de présence aux cantonales.
- enfin nous nous ré- investissons les régions Corse (une liste à Bastia à 2.76 % et deux candidatures aux cantonales à 4.98 et 7.25 %) , Haute-Normandie autour de Bernard Frau, Basse-Normandie avec une élue municipale et même Poitou- Charente sous la forme d'une candidature aux municipales à Châtelleraut.
- reste le cas de la région Rhône-Alpes : bonne présence aux cantonales (en Drôme et dans l' Ain avec des scores compris entre 5.21 et 10.41 %) mais qui ne se traduit que par un seul élu municipal (en Isère).



Sur le plan quantitatif nous atteignons la barre des 25 élu(e)s synonyme d'équilibre financier de la structure de formation que nous allons mettre sur pied et sur le plan qualitatif nous sommes présents dans pratiquement toutes les régions françaises à l'exception de la Bretagne. Nos péchés mignons restent tout de même d'actualité : manque de volonté pour entrer dans les institutions, présence non suffisamment ciblée sur les villes moyennes (encore trop de candidatures de témoignage dans les grandes villes et de concentration de nos tentatives dans les communes de moins de 3500 habitants où le mode de scrutin nous pénalise) . Les alliances avec le Modem (Nice, Nancy , Lourdes notamment) n'ont pas été concluantes et le partenariat avec ce mouvement doit être étudié au cas par cas et en tout cas préparé dans de bonnes conditions.

A moyen terme, nous devons élargir le cercle des élus que nous formerons dans notre institut à la FEA, à GE et même à Cap 21 et aux Verts de manière à conforter son assise financière et élargir notre audience. A l'horizon 2010, les régionales se profilent avec des perspectives intéressantes si nous commençons à les préparer dès maintenant en ayant le souci de rentrer le maximum d'entre nous dans les Conseils régionaux.

Patrice Miran

ACTUALITÉ

SOMMET DE LA FAO CONTRE LA FAIM, Rome, 4-5 juin 2008 : DES EFFORTS FINANCIERS MAIS PAS DE FORTE MOBILISATION

L'enjeu de cette Conférence était de trouver les moyens de produire davantage, et plus vite, afin de nourrir les millions de personnes touchées par la crise alimentaire.

Si des engagements financiers ont été pris par certains pays et des organismes internationaux pour aider les pays les plus touchés par la crise alimentaire à assurer le succès des prochaines campagnes agricoles, les débats ont montré combien il était difficile de trouver un consensus pour développer l'agriculture dans le monde.

Pourtant des possibilités existent : dans l'immédiat, interdire l'utilisation des terres agricoles destinées à produire des agro-carburants (le Fonds Monétaire International - FMI - estime que la conversion de terres à des fins énergétiques explique entre 20 et 30% de la flambée des prix); privilégier dans les pays les plus pauvres les investissements dans les cultures vivrières; lutter contre la spéculation et supprimer les subventions des pays riches à leur agriculture, et nul besoin de recourir aux OGM comme s'est empressée de le dire la Commissaire européenne à l'agriculture. Cette dernière a, en effet, déclaré "l'Union européenne devrait approuver plus vite les OGM et se montrer plus souple avec leurs importations pour freiner l'envolée des prix alimentaires" A plus long terme, il existe des terres cultivables dans de nombreuses régions : Amérique latine, Amérique du Nord, Union européenne, principalement dans les nouveaux Etats membres, en Russie, en Afrique, pour autant que cela ne se fasse pas au détriment des pâturages et des forêts.

Le nouveau Rapporteur de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Olivier de Shutter, a demandé un moratoire sur les agro-carburants mais les principaux pays producteurs (Etats-Unis, Brésil) ont manifesté leur opposition. Il n'y a pas eu d'accord non plus en ce qui concerne les subventions agricoles.

Une initiative concernant l'Afrique vaut cependant la peine d'être mentionnée : Dans le cadre de la Conférence, un protocole d'accord a été passé entre l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, la FAO, le Fonds International pour le développement agricole et le Programme Alimentaire mondial Ce partenariat vise à optimiser la production alimentaire dans les zones aux conditions favorables considérées comme des "greniers à blé". L'accord implique également de coordonner et de partager les innovations de développement agricole à travers des zones écologiques diverses et les cultures qui y poussent. Des investissements devront être faits pour avoir de nouvelles variétés adoptées, un meilleur accès aux semences et pour améliorer les infrastructures rurales.

Le problème de la faim n'est pas nouveau. La crise dans laquelle se trouve actuellement le monde est due surtout à l'essor des agro carburants lié à la flambée du prix du pétrole (conséquence elle-même, en partie, de la guerre en Irak), à l'augmentation de la demande de produits alimentaires de la part des pays dits "émergents" à la croissance démographique, à la sécheresse dans certains pays, mais aussi à l'inertie des Etats qui ont laissé les marchés agricoles entre les mains des firmes multinationales (actuellement, dix sociétés multinationales contrôlent 80% du commerce mondial des aliments de base).

Si les cultures destinées aux agro-carburants continuent de se développer – avec comme corollaire la déforestation dans certains pays et l'augmentation du réchauffement climatique - les subventions agricoles à décourager le développement des cultures vivrières, notamment en Afrique, le prix du pétrole à grimper, alors, les prix des produits alimentaires continueront de flamber et les pays les plus pauvres à souffrir de la faim . La déclaration finale de la Conférence engageant les pays membres de la FAO à réduire de 50% la faim dans le monde d'ici à 2015 risque bien d'être un vœu pieux.

La question de la faim dans le monde sera à nouveau à l'ordre du jour du G8 qui se tiendra en juillet au Japon. D'ici là, le Secrétaire général de l'ONU devra avoir rendu public un plan d'action.

Monique Marquet

LA LOI SUR LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE

La Loi sur la responsabilité environnementale a été adoptée par les Parlementaires le mercredi 25 juin. Elle consacre la notion de préjudice écologique. Les entreprises seront tenues de réparer les dommages causés à la nature dans des cas de pollution des sols, d'atteinte à la qualité des eaux ou à la survie des espèces et des habitats protégés. Toutefois, leur responsabilité ne sera pas engagée lorsqu'elles pourront démontrer que le dommage résulte d'une activité qui n'est pas considérée comme susceptible de causer des dommages à l'environnement au regard de l'état des connaissances scientifiques et techniques lors de la pollution.

Ce texte est la transposition d'une directive européenne de 2004. Alors que la directive lui en laissait la liberté, le gouvernement n'a pas voulu inclure dans cette loi un dispositif concernant la responsabilité des sociétés mères à l'égard de leurs filiales lorsque celles-ci sont insolvables, ni l'obligation pour les exploitants de provisionner financièrement ces risques écologiques pour ne pas exposer les entreprises françaises à une possible distorsion de concurrence. Le dossier des sociétés mères sera soumis au premier Conseil des Ministres européens de l'environnement qui se tiendra à Saint-Cloud les 3 et 4 juillet prochains. A quelques jours de la présidence française de l'Union européenne, le Gouvernement a profité de ce créneau à l'Assemblée pour faire passer d'autres textes d'adaptation au droit communautaire concernant notamment la qualité de l'air, le transfert des déchets et le contrôle des activités humaines dans les zones Natura 2000.

Marées noires : Dans le cadre de la transposition d'une directive de 2005 sur la répression de la pollution marine, les députés ont obtenu un renforcement des amendes pénales allant jusqu'à 15 millions d'euros dans le cas d'un dégazage intentionnel, et la modification du mode de calcul des amendes qui ne sont plus fonction de la valeur du navire et de la cargaison.

A ce sujet, Le Mouvement Ecologiste Indépendant se réjouit de l'arrêt que vient de rendre, le 24 juin, la Cour de justice des communautés européennes, qui engage la responsabilité des compagnies pétrolières. Elle estime que "les hydrocarbures accidentellement déversés en mer à la suite d'un naufrage constituent des déchets. Le juge national peut considérer le vendeur de ces hydrocarbures et affrèteur du navire les transportant comme producteur desdits déchets". Dès lors, le principe du "pollueur-payeur" s'applique. Cet arrêt fait suite à une plainte déposée par un petit village de Loire Atlantique après la marée noire de l'Erika. Si donc, à l'avenir, un affrèteur choisit un navire poubelle en connaissance de cause, il ne pourra s'exonérer des poursuites.

Monique Marquet

DOSSIER : le Grenelle 9 mois plus tard

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : le projet de loi sera examiné par le Parlement à l'automne prochain.

Présenté en avril dernier par le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement - dit Grenelle I - a été adopté par le Conseil des Ministres le 11 juin. En 47 articles, il définit l'essentiel des accords du Grenelle dans les secteurs du bâtiment, des transports, de l'énergie, de l'agriculture, de la biodiversité. Prévu initialement avant l'été, l'examen de ce projet de loi par le Parlement n'aura lieu qu'à l'automne prochain, pour des raisons de calendrier.

Ce retard est particulièrement préoccupant dans le contexte actuel : hausse du prix du pétrole, crise alimentaire, bouleversements climatiques aggravés, perte de la biodiversité et menaces sur la santé. L'adoption d'une loi au moment où la France prend la présidence de l'Union européenne aurait donné le signal d'un engagement fort de notre pays pour répondre aux enjeux écologiques actuels. Ce retard donne aussi l'impression d'un certain flottement qui encourage le monde économique à manifester son inquiétude quant à la mise en place de mesures jugées dangereuses pour les entreprises et la croissance. L'examen des deux autres lois, Grenelle II et Grenelle III, qui détailleront les objectifs fixés dans cette première loi risque aussi d'être décalé dans le temps.

Ce projet de loi constitue pourtant une avancée importante vers un développement économique et social qui tienne compte des enjeux écologiques, même si l'on peut regretter certains manquements : la contribution climat-énergie n'y figure pas; la trame verte et bleue reconnue comme "un outil d'aménagement du territoire qui permette de créer une continuité territoriale nécessaire pour enrayer l'érosion de la biodiversité" est affaiblie du fait qu'il n'est pas précisé qu'elle serait opposable aux grands projets d'infrastructure, et certaines décisions contradictoires prises depuis un an. La faiblesse du projet de loi réside aussi dans le manque de précision quant aux moyens financiers. Le Conseil économique et social, bien qu'il ait donné un avis favorable sur le texte, a déclaré qu'il aurait souhaité une programmation pluriannuelle pour permettre à tous les acteurs d'avoir une visibilité. Il est essentiel que les trois lois Grenelle soient votées avant la fin de l'année 2008 pour une entrée en vigueur en 2009 et pour que les financements nécessaires soient intégrés dans le projet de finance triennal 2009-2011.

Il appartiendra aux parlementaires de remédier à ces manquements. Si l'on se réfère cependant au débat sur les OGM on peut craindre qu'il en soit autrement. Alors si les projets de loi devaient être vidés d'une partie de leur substance et les moyens financiers rognés, il ne resterait plus grand chose du Grenelle de l'environnement qui a réuni, pour la première fois, les pouvoirs publics et de nombreux représentants de la société civile autour d'un grand projet et suscité beaucoup d'espoirs.

Monique Marquet

Suppression des jachères et agriculture durable : une impossible équation pour le Grenelle ?

La préservation de la biodiversité était un des objectifs du Grenelle. Qu'en est-il advenu dans le projet de loi ?

Ce dernier prévoit la création d'une trame verte et bleue reconnue comme "un outil d'aménagement du territoire qui permette de créer une continuité territoriale nécessaire pour enrayer l'érosion de la biodiversité". Louable objectif, mais dont la portée est considérablement affaiblie du fait qu'il n'est pas précisé qu'elle serait opposable aux grands projets d'infrastructure. En clair, là où le développement passera, la trame verte et bleue s'effacera !

Que voyons-nous aujourd'hui ? Le paysage de nos campagnes est en train de connaître une mutation sans précédent : des champs labourés à perte de vue surprennent l'automobiliste, le cycliste ou le marcheur. Du jamais vu !

Les clés de lecture du paysage que sont les couleurs avec leurs nuances de vert et de marron, l'étendue des superficies des parcelles cultivées, et la présence de l'arbre, nous renseignent sur la destination des sols pour les prochaines années.

Jamais comme cette année, la terre n'a été autant mise à nu : le marron était la couleur dominante au mois de mars. Le vert monochrome des cultures d' « engrais vert » peut donner l'impression qu'il s'agit de prairies. Mais l'alignement militaire des plantes sélectionnées et semées après traitement aux herbicides, et les sillons visibles laissés par les tracteurs équipés de pulvérisateurs, indiquent qu'il s'agit bien d'une monoculture. Un probable traitement au RoundUp programmé avant leur enfouissement aura raison de la biodiversité végétale au profit du blé ou du maïs.

Avec l'accroissement de la demande en agro-carburants et la flambée des cours du blé et du maïs, l'Europe a accordé une dérogation aux agriculteurs les autorisant à supprimer les jachères en 2007 et 2008, levant le « gel obligatoire » de 10% des terres.

Les jachères étaient devenues des refuges de biodiversité et contribuaient au repos des terres et à la baisse de la pollution des cours d'eau par les pesticides. Cependant, le respect du ratio « prairies permanentes » devrait théoriquement être maintenu. Est considérée comme permanente toute prairie couverte d'au moins 40 espèces herbacées, non semée, ou semée il y a plus de 15 à 20 ans. Les agriculteurs sont autorisés à les régénérer par labour, à condition qu'elles soient replantées et déclarées l'année suivante en prairies permanentes.

De telles directives, présentes sur le papier, sont malheureusement démenties par les faits : les superficies de prairies permanentes se sont réduites comme peau de chagrin.

L'arbre fruitier solitaire, égratigné par la charrue, la haie qui séparait le champ de la prairie, sont les vestiges d'une autre agriculture. Ils restent les derniers obstacles à supprimer, les derniers mètres carrés à rogner pour optimiser les rendements et faciliter le passage des monstres mécaniques.

On pourra objecter que la culture d'engrais verts réduit l'érosion et permet d'utiliser moins d'engrais azotés à base de pétrole. Mais réduit-elle l'usage des pesticides ? On peut en douter, du simple fait que les surfaces cultivées sont en forte augmentation.

Les prochaines orientations agricoles sont suspendues à l'évaluation par l'Europe des conséquences environnementales de la suppression des jachères en 2007 et 2008, en d'autres termes un « bilan de santé ». L'équation ne sera pas facile à résoudre.

Colette Marchal

PESTICIDES : ON ATTEND DE VOIR...

La France est le 1^{er} utilisateur de pesticides en Europe et le 3^{ème} dans le monde. 90% de ces pesticides sont utilisés en agriculture, et 10% dans les jardins et espaces verts. Leur utilisation a des répercussions multiples sur les écosystèmes et sur les humains.

Elle a fait l'objet d'un débat lors du Grenelle de l'environnement. L'objectif d'une diminution de 50% en 10 ans de l'usage des pesticides figure bien dans le projet de loi, mais sous réserve de la mise au point de méthodes alternatives. Une réserve bien inutile puisque ces méthodes existent déjà... à condition de vouloir les mettre en œuvre ! Petit rappel des dangers des pesticides...

A partir de 1992, le gauchisme, puis le Régime ont fait disparaître les abeilles par milliards. Il faudra 10 ans pour obtenir leur interdiction ! La leçon ne suffit pourtant pas : le 9 janvier 2008, malgré le Grenelle, malgré le principe de précaution, un nouveau produit de la même famille, le Cruiser, obtient son autorisation de mise sur le marché ! D'après J. Veillerette, biologiste et président du MDRGP (association membre de l'alliance pour la planète), 5 milliardièmes de gramme suffisent à tuer une abeille.

Les abeilles ne sont pas les seules victimes : les populations de lombrics sont aussi en régression. Or, outre leur rôle essentiel d'entretien des sols, de digesteurs de matière organique et de brassage des éléments nutritifs nécessaires aux plantes, ils ont un rôle capital pour absorber le surplus d'eau. Ils creusent 5000 km de galeries sous chaque hectare de terre. A en croire le professeur Bouché, l'un des meilleurs spécialistes au monde des lombrics, là où sont les vers, il n'y a pas d'inondations possibles. La diminution de leurs populations contribuerait à l'augmentation des inondations en France. Tout est lié dans notre environnement...

La toxicité des pesticides sur l'être humain n'est plus à démontrer, et les ouvriers agricoles (victimes de cancers en nombre anormalement élevé) ne sont pas les seuls à y être exposés. L'air, les rivières, les sols, les pluies et les brouillards sont contaminés. Les pesticides sont disséminés et continuent à œuvrer dans les milieux où nous vivons, y compris dans les maisons. Selon l'INRA, 25 à 75% des pesticides pulvérisés partiraient dans l'atmosphère.

Dans son livre *Les maladies créées par l'homme*, le professeur Belpomme dénonce ce qu'il appelle le scandale des pesticides. Des centaines d'études montrent que les pesticides, même à des doses infinitésimales, sont de graves poisons qui provoquent de nombreux cancers, bouleversent les systèmes immunitaires et endocriniens, limitent la fertilité, augmentent les risques de malformations des fœtus.

Certes, une étude récente n'impute à la pollution que 2 à 3 % des cancers, très loin derrière l'alcool ou le tabac. Mais elle oublie de préciser que dans plus de la moitié des cancers, aucune cause n'est identifiée ! Dans leur livre *La société cancérogène*, le docteur Genièvre Barbier et Armand Farrachi pointent du doigt l'incapacité des professions médicales à rapprocher la cause d'une maladie de produits tels que les pesticides. On ne recherche pas chez un cancéreux les traces de pesticides, on ne fait pas d'enquête pour savoir combien il en a respiré ou avalé dans sa vie ; difficile dans ses conditions d'établir un lien ! Une chose est sûre : la fréquence des cancers chez l'enfant augmente de 1% tous les ans ! Et ça, le vieillissement de la population n'y est pour rien...

Après-guerre, la mécanisation et les pesticides représentaient l'espoir pour les agriculteurs de meilleurs rendements. Malheureusement, ce qui pouvait passer à l'origine pour une vraie réponse à un besoin, celui de nourrir les populations, s'est révélé être d'abord et avant tout un business dont le lobby principal, l'UIPP (Union des industries de la Protection des Plantes) a un rôle essentiel dans la politique agricole de la France. Écoutons ce que disait Mr André Rico, directeur de IUTOX (autre émanation des multinationales de l'agrochimie) lors d'un colloque de l'UIPP (cité par Veillerette et Nicolino) dans *Pesticides, révélations sur un scandale français* « Tous les êtres vivants sont protégés contre les effets des produits chimiques qui nous entourent (...). Ce n'est pas à nous de prendre des décisions par rapport à ceux qui vont naître ; les générations futures se démerderont comme tout le monde ».

Avec cette déclaration, on a tout compris, tout !

Claire-Marie Garboulin

OGM : LA LOI A ETE PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL LE 26 JUIN

Après un parcours chaotique, et un rejet du texte par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture, le mardi 13 mai, la loi vient d'être validée par le Conseil Constitutionnel. Elle était passée, entre-temps, par une Commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs, chargée de trouver un compromis sur le désaccord du texte. Ce désaccord portait surtout sur un amendement présenté par le Député Chassaing pour limiter les implantations de cultures OGM, amendement que l'UMP contestait.

Finalement, le texte adopté est celui qui a été approuvé par le Sénat en première lecture, le 9 février dernier, avec cependant le rejet par le Conseil constitutionnel de deux alinéas de l'article 11. Ces alinéas renvoyaient à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer la liste des informations fournies par le demandeur d'une autorisation, qui ne peuvent en aucun cas, d'après lui, rester confidentielles.

La Loi ainsi votée ne peut pas satisfaire le Mouvement Ecologiste Indépendant : le droit à produire et consommer sans OGM, acté au Grenelle, n'a pas été retenu; le seuil de tolérance de 0,9% dans toutes les céréales a été maintenu, malgré la proposition de l'opposition de le ramener à 0,01%; en cas de contamination, seules les exploitations contaminées à partir de ce seuil pourront être indemnisées. Le régime de responsabilité et d'indemnisation ne concerne que des contaminations de proximité, alors même que le rapport du Comité de Préfiguration de la Haute Autorité reconnaît que des contaminations peuvent se produire à de longues distances.

L'interdiction provisoire de la culture du maïs MON 810 prise par Arrêté du Conseil d'Etat en mars dernier (la clause de sauvegarde a été déposée à Bruxelles) nous avait donné beaucoup d'espoirs. S'il était décidé de reprendre la culture des OGM, la Loi qui vient d'être votée ouvrirait la porte à une dissémination progressive, irréversible sur tout le territoire entraînant la disparition des cultures naturelles et bio, avec des conséquences graves sur la pollinisation, privant la nature de sa variété de ses ressources.

Le Grenelle de l'environnement est oublié. Cette loi contraint tous ceux et celles qui s'opposent aux cultures OGM; elle reconnaît, en effet, que tous les aliments que nous allons consommer pourront en contenir. Le Mouvement Ecologiste Indépendant continuera à se battre aux côtés des associations et des lanceurs d'alerte pour une agriculture sans OGM, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Monique Marquet



Comparons les décisions du Grenelle et les réalisations et les projets de loi en cours :

Le chef de l'État avait ainsi résumé ainsi les promesses du Grenelle dans le domaine des transports:

a) Un vaste programme d'infrastructures de transport: 1500 km en transports collectifs en site propre, dans 30 villes de province (l'État devait apporter 4 milliards d'euros sur les 18 nécessaires) et 2000 km de lignes nouvelles à grande vitesse (pour un coût de 30 milliards d'euros) devaient être construites d'ici 2020.

Le projet de loi Grenelle I parle bien d'autoroutes ferroviaires. Il prévoit que l'État mettra la main à la poche pour un montant de 100 millions d'euros (50 millions d'euros pour l'adaptation des infrastructures et autant pour la création des plates-formes de fret). A titre de comparaison, la création de la liaison de ferroutage entre Lyon et Turin est estimée à 12,5 milliards d'euros.

Le seul autre engagement financier concerne l'entretien du réseau ferré, pour lequel l'État devrait d'ici 2015 (c'est loin) verser 400 millions d'euros de plus chaque année

Pour les autres points, le projet de loi parle « d'encourager » la création d'opérateurs ferroviaires et le transport combiné. On ne saurait être plus vague !

Alors que la SNCF et Réseau Ferré de France sont lourdement endettés, l'État profite des bénéfices de la SNCF en 2007 pour prélever 131 millions d'euros qui serviront indirectement à payer la carte famille nombreuse qu'il a créée en 1921 et qu'il continue officiellement à prendre à sa charge. Encore un témoignage de la volonté de l'État de donner à la SNCF les moyens d'investir pour l'activité FRET déficitaire sans doute?

b) Il n'y aura pas d'augmentation significative des capacités routières et aéroportuaires sauf pour raison de sécurité, de congestion ou d'intérêts locaux.

La notion d'intérêt local ou de sécurité est très extensible... En témoignent les projets de l'aéroport à Notre Dame des Landes (Nantes) et des autoroutes A45 et A65

les autoroutes A45 (deuxième autoroute Lyon-Saint-Étienne) et A65 (Langon-Pau) sont programmées. L'A45 est pourtant bordée sur tout son parcours par une ligne de chemin de fer à double voie qui est loin d'être saturée. L'A65, elle, va traverser plusieurs zones Natura 2000 ; elle longe la route actuelle qui n'est pas saturée mais traverse quatre villes moyennes qu'il serait beaucoup moins coûteux de contourner

L'aéroport de Notre Dame des Landes, un projet des années 60 a été remis au goût du jour au prétexte de la nécessité d'un troisième aéroport parisien. En réalité, Roissy et Orly sont loin de la saturation : la capacité maximale de Roissy est de 900 000 mouvements par an ; il y en a eu 530 000 en 2006 ! L'aéroport de Nantes lui-même n'est pas saturé, avec 2,6 millions de passagers alors qu'il peut en absorber 3,5 millions.

c) Une écoredevance sur le trafic des camions sera imposé sur les routes nationales: Son produit pourra atteindre 1 milliard d'euros par an et sera affecté aux investissements alternatifs à la route . Le développement des autoroutes ferroviaires et maritimes sera facilité.

Le projet de loi envisage cette écoredevance à partir de 2011, et après expérimentation. Le chiffre d'un milliard d'euros ne figure pas dans le projet de loi.

d) Une écopastille annuelle découragera l'achat de véhicules individuels les plus émetteurs de CO₂.

Cette mesure a effectivement été mise en place et a beaucoup de succès (40% d'augmentation des ventes des petites voitures, diminution équivalente des grosses cylindrées). Cela prouve qu'il est possible de changer les habitudes !

e) Les collectivités locales pourront instaurer des péages urbains.

Nulle mention de cette disposition dans le projet de loi Grenelle I...

f) Une taxe carbone est mise à l'étude. Elle se traduirait par une hausse de la TIPP et la taxation du kérosène.

Pas de taxe carbone non plus dans le projet de loi Grenelle I. Il est vrai que M. Sarkozy avait pris la précaution de dire qu'elle serait étudiée en concertation avec nos partenaires européens, et dans le cadre de la révision générale des prélèvements obligatoires. La commission européenne a repoussé cette idée lors de sa réunion du 23 janvier. Elle n'exclut pas de se reposer la question en 2011 ou 2013...

Ajoutons à cela l'impact sur les transports d'autres décisions :

Le regroupement des tribunaux d'instance au chef-lieu du département et la suppression de certains tribunaux contribue à l'augmentation des déplacements. Il en est de même pour la suppression des nombreuses maternités et de certains hôpitaux.

Un gouvernement socialiste ferait-il mieux?

Les déclarations de certains de ses dirigeants ne le laissent pas supposer:

- Déclaration de François Hollande: « Il faut attribuer un chèque essence à tous les salariés qui utilisent leur véhicule pour se rendre à leur travail » (Libération du 27-02-08).
- Déclaration de Ségolène Royal « Le gouvernement doit baisser le prix de l'essence » (France 3 le 19-03-08).

Seul un gouvernement majoritairement écologiste peut permettre de faire des investissements qui n'aggravent pas l'effet de serre.

VIE DU MOUVEMENT

JOURNEES D'ETE MEI 2008

Chers membres et chers sympathisants, nous avons le plaisir de vous convier aux journées d'été du M.E.I. qui se dérouleront à Bayeux, dans le Calvados, du 21 au 24 août 2008.

Nos activités auront lieu au Centre de Séjour Touristique, à deux pas du centre de Bayeux, jolie ville médiévale. Le Centre de Séjour est une bâtisse du 18^e siècle avec possibilité d'hébergement en chambre de 3 personnes (16,50 euros par nuit, ou 39,50 euros par jour en pension complète. Il est possible de disposer de repas végétariens. Rappelons que l'on peut régler par l'intermédiaire du M.E.I. de façon à bénéficier d'une remise d'impôts s'élevant à 66% des sommes versées. Concrètement chacun ne paie alors véritablement qu'un tiers du coût réel. Le centre est à notre disposition dès le 20 août au soir, de façon à pouvoir commencer dès le 21 au matin.

Programme prévisionnel (sous réserve d'éventuelles modifications) :

- **21 août au matin** : retour sur les activités récentes et aux perspectives politiques à venir : éléments sur les dernières élections municipales, données sur les élections à venir (régionales...), informations sur la vie actuelle du mouvement, la création d'un Institut de Formation des Elus... Puis réflexions sur le sens de l'engagement dans notre mouvement : quelle est la place de l'action politique dans l'écologie, pourquoi est-il primordial que notre mouvement existe et se fasse connaître à l'heure où les préoccupations environnementales semblent si largement partagées et sont pourtant en réalité si mal défendues.

L'après-midi : économie en un sens large, informations sur la fiscalité française).

Le soir : conférence sur le thème de Gaïa, la Terre considérée comme un être vivant : autrefois, (Antiquité, Renaissance), la Terre a été envisagée et respectée comme un grand organisme. Il y a aujourd'hui de solides arguments qui défendent le retour à une telle conception.

- **22 août au matin** : deux thématiques : la question européenne, puis l'alimentation : quelle agriculture aujourd'hui ? Quel espace pour l'agriculture de proximité ?...

L'après-midi : l'énergie : quelle réponse au défi de la crise climatique et au déclin du pétrole ?

Le soir : conférence ouverte au public dans une salle de Bayeux. Elle sera animée par Michel Petit, expert auprès du GIEC, et président de la Société Météorologique de France. Il parlera donc du réchauffement et de ses conséquences.

- **23 août au matin** : la mer.

L'après-midi : moment de détente qui nous permettra de nous ressourcer sur les plages de sable blond à 10km de Bayeux, plages marquées par l'Histoire (où eut lieu le débarquement en 1944) et où il fait bon aujourd'hui se promener.

Le soir sera lui aussi consacré à la convivialité, autour d'un bon repas...

Comme vous le voyez, nous pourrons joindre l'utile à l'agréable, dans une ville très prisée des touristes et non loin de la mer comme des campagnes normandes... Un moment sera d'ailleurs choisi pour que les volontaires visitent la célèbre Tapisserie de Bayeux, qui relate l'invasion de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Nous attendons dès maintenant vos inscriptions (et le plus vite possible !) : Sylvie et Thierry BERNARD. 02 31 79 11 84 ou bien 06 78 61 17 43. syth.bernard@orange.fr

A bientôt !

Un outil indispensable au développement du MEI : l'institut de formation de nos élu(e)s

Depuis sa création, le MEI n'a jamais capitalisé en termes de développement son enracinement local à travers notamment ses élu(e)s. C'est pourquoi le Conseil National des 7 et 8 mai derniers a décidé de soutenir la création de l'Institut Magon dont la tâche sera d'assurer la mise sur pied de sessions de formation de nos élu(e)s. Des thèmes comme l'analyse des budgets, le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets ou la lecture des contrats de concession de délégation de services publics seront proposés sous formes de sessions de 2-3 jours. Pour pouvoir y participer il suffira de s'adresser à notre responsable à l'organisation Gilbert Jacobelli.

Cet institut sera financé à travers le droit à la formation des élus locaux. C'est grâce à nos élu(e)s qu'en effet ces formations permettront à des formateurs rémunérés de délivrer des sessions de qualité. Pour lancer le processus, il faut que chaque élu(e) fasse jouer son droit à formation dans la collectivité où il (elle) est élu(e) en désignant l'institut Magon comme organisme bénéficiaire de ce droit. En effet, le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L. 5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R. 1221-1 à R. 1221-22 du code général des collectivités territoriales (décret n°92-1208 du 16 novembre 1992 codifié).

Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines et de villes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

Ce droit à la formation s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du code précité. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par les collectivités dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance. Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

N'hésitez pas à en parler à ceux de vos élus, quelque soit leur (non)-appartenance, qui croient à la nécessité de protéger l'environnement. Ils trouveront à l'Institut Magon des formations qui leur permettront d'exercer leur mission avec une compétence accrue.

Pour tout renseignement, contacter Patrice Miran au 06 64 32 54 71

VIE DES REGIONS

PACA

A l'occasion du 22^{ème} anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl le MEI du 06 a organisé une minute de silence devant les Monuments aux Morts de 8 villes du département (Vence, Antibes, Roquefort les Pins, Valbonne, Levens, Nice, Cannes et Beausoleil) et diffusé un tract rappelant à quel point notre pays avait contribué à l'omerta autour des conséquences de l'accident : soutien à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique dans son travail d'escamotage des preuves de la gravité des problèmes de santé radio-induits, minimisation des retombées sur la France et surtout participation du Professeur Pellerin à une mission dans les territoires contaminés d'Ukraine, de Russie et de Biélorussie pour inciter les populations à rester sur place. Dans chaque ville , nous étions entre 10 et 20 et la presse locale a rendu compte de notre action. Cette journée a été l'occasion de rencontrer 30 nouvelles personnes.

Carine Curtet

(tract à disposition, tél 06 08 41 71 12)

Pays de la Loire

Parce que les changements doivent être à la fois politiques et culturels, le MEI Pays de la Loire s'affiche lors des élections et sur le terrain, en collaboration avec les associations. C'est le cas au sein du collectif contre le projet d'aéroport de Notre Dames des Landes. C'était aussi le cas fin mai à La Chapelle sur Erdre (banlieue de Nantes) lors d'une réunion publique organisée par l'association Ecologie Solidarité sur le thème « la croissance, jusqu'à quand ? ». Philippe Charreyron a introduit le débat avec un exposé sur les notions de développement durable, d'empreinte écologique et de décroissance. Les 80 personnes présentes étaient la preuve que ces notions intéressent le public qui veut mieux comprendre pour mieux agir... et peut être mieux voter !

Ile de France

Après le vote de février 2008 du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme , (le SDRIF), par leur Conseil Régional, les habitants d'Ile de France pouvaient espérer un espace de vie correspondant aux choix de ce vote démocratique. Mais depuis juin 2007, l'image de la Grande Métropole de notabilité mondiale, réminiscence des résolutions gaulliennes, se préciserait de plus en plus dans les rouages du Gouvernement, au point que les décisions en matière d'aménagements et de transports, seraient imposées par les services d'Etat à celles de la démocratie du Conseil Régional. Le Secrétaire d'Etat récemment nommé e est chargé d'organiser un nouveau mode de gouvernance définissant sur une période de 30 ans les effets d'une croissance durable de la métropole. Ainsi se formerait une nouvelle structure territoriale, (l'actuelle Petite couronne), par le rassemblement de Paris entouré de ses trois départements. Cette Collectivité territoriale s'appellerait le « Grand Paris ».

Cette transformation administrative de la ville capitale se complètera par d'importantes délocalisations d'activités, de mouvements de populations et de la poursuite des projets autoroutiers.

Les nuisances de ces bouleversements, s'ils devaient se réaliser, se juxtaposent à celles de l'entassement et de la circulation que la population endure depuis le début de la mécanisation. des villes

Sous cet aspect, rien de plus normal que les Associations de Défense de l'Environnement, et non des moindres, se mobilisent. Dans leurs luttes elles ont besoin de la logique écologique pour légitimer leur geste de refus ; aussi souvent que possible, notre banderole se trouve à leur côté.

pour le Bureau MEI d'Ile de France
Georges BODU

Pour joindre le MEI :
26 ter rue Nicolai
75012 Paris

site www.mei-fr.org

jacques.lancon@orange.fr
03 84 47 48 80

ADHÉRER - S'ABONNER – S'INFORMER – NOUS SOUTENIR

ADHÉRER

- 40 Euros (60% récupérables sur impôts)
- 16 Euros si non imposable

S'ABONNER À LA LETTRE DES ÉCOLOGISTES

- 1 an : 12 Euros (10 euros pour les adhérents)
- Faire un don

S'INFORMER

- Recevoir gratuitement la Charte et les Statuts du M.E.I.
- Connaître les coordonnées de l'animateur de ma région

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Portable :

E-mail :

À retourner avec le règlement à :

M.E.I. 26 ter rue Nicolai, 75012 PARIS